



Retraite des médecins libéraux: l'ASV au bord de la faillite

Fiche pratique publié le **06/07/2015**, vu **1078 fois**, Auteur : [Isabelle Gauthier BG2C finances](#)

Et un de plus! Dans notre article paru en fin d'année dernière "Vers une nouvelle vision de la retraite", nous avons annoncé le début des faillites de régimes complémentaires, tombant en cascade l'un après l'autre. C'est au tour de l'ASV, l'"avantage social vieillesse", de rendre les armes.

Le régime de l'ASV, avantage social vieillesse, est l'un des deux régimes complémentaires facultatifs des médecins libéraux, créé en 1960.

Son objectif était d'inciter les médecins à se conventionner: en contrepartie de l'application de tarifs plafonnés, ceux-ci avaient droit à une retraite majorée, financée pour l'essentiel par l'assurance maladie.

Pour des raisons que nous n'évoquerons pas ici, ce régime, géré par capitalisation, et reposant sur un rapport cotisations versées/prestations reçues viable, a rapidement été dévoyé.

A tel point que, selon les dernières estimations, **l'ASV accusera un déficit technique à compter de 2019 et aura épuisé ses réserves en 2025.**

Loin d'être une goutte dans la retraite des praticiens, il peut représenter jusqu'à 40% de leurs prestations retraite!

Devant l'ampleur du désastre, nous ne pouvons qu'inciter les praticiens concernés à:

- 1) Faire faire une estimation de leur retraite. Les simulateurs disponibles en ligne ne suffisent pas à se faire une idée claire, il faut passer par une reconstitution de carrière complète.
- 2) Faire réaliser un bilan patrimonial afin de voir de quelles sources de revenus ils pourront disposer et, s'il y a lieu, remodeler le patrimoine afin qu'il génère davantage de revenus.

La démarche n'est pas aisée, mais ceux qui l'ont testée nous en remercient encore...